

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 14 février 2014
(convocation du 3 février 2014)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 10
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 20
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 h 10
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 h 20
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 h 05
M. DELAUX Stephan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 h 05
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 h 50
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 35
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 h 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 15
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Matthieu jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

**Pessac - Contrat de codéveloppement 2012-2014 - Démarche jardins citoyens -
Création de jardins citoyens au Pontet - 2ème tranche - Fonds de concours -
Décision - Convention - Autorisation**

Monsieur LAMAISSON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les jardins citoyens s'inscrivent dans une démarche globale de la commune de Pessac visant à mener une politique de développement des initiatives dans ce domaine, pour :

- lutter contre le changement climatique tout en préservant la biodiversité ;
- garantir à tous les habitants une qualité de vie en leur offrant la possibilité de s'épanouir dans des lieux dédiés ;
- favoriser une cohésion sociale et intergénérationnelle grâce à la mixité des publics concernés ;
- mettre en œuvre une dimension pédagogique pour l'adoption de pratiques de jardinage éco-responsable.

Le projet est inscrit dans le contrat de co-développement conclu entre la Communauté et la commune de Pessac pour la période 2012-2014 (fiche action n°50), et il est conforme aux objectifs du dispositif «Nature».

C'est ainsi qu'il a déjà bénéficié d'un fonds de concours communautaire de 28 219 € (délibération n°2012/0826 du 23 novembre 2012) pour sa première tranche, qui consistait en la création des parcelles, des abris et du point d'eau nécessaires à l'installation de 20 jardiniers sur un ancien bassin situé dans la ZRU Saige-Chataigneraie-Cité Ladonne.

Le projet peut désormais entrer dans sa deuxième tranche, qui consiste en l'aménagement d'équipements collectifs par la création :

- d'un espace dédié à la convivialité et aux rencontres (pergola de 64 m² en bois PEFC, 4 tables de pique-nique, fontaine à boire);
- de commodités;
- de stationnements pour les véhicules légers (21 unités);
- d'un abri de 18 m² pour cycles (6 unités).

Le coût de cette deuxième tranche est estimé à 82 786,93 € HT.

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
- Travaux et divers	82 786,93	- CUB - Commune	41 393,46 € 41 393,47 €
Total Dépenses	82 786,93€	Total Recettes	82 786,93€

La Communauté Urbaine de Bordeaux est sollicitée à hauteur de 41 393,46 €, soit 50 % du coût total.

Cette demande de fonds de concours est conforme au dispositif d'aide financière des Projets Nature adopté en Conseil de communauté par la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011, qui permet d'accompagner les communes souhaitant procéder, notamment, à la "Travaux d'aménagements de valorisation et de protection des espaces naturels ou agricoles et des paysages ou du bâti y afférent", et elle est inscrite dans la fiche action n°50 du contrat de co-développement conclu entre la commune et la Communauté pour la période 2012-2014.

La participation communautaire s'effectuera sous forme d'un fond de concours, dans les conditions fixées par la convention ci-annexée.

La participation communautaire ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Par contre, elle sera ajustée au prorata au cas où la dépense définitive serait inférieure au montant prévisionnel des travaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5215-26,
VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
VU la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE

La Communauté urbaine de Bordeaux a la volonté de soutenir les actions pour le maintien de la biodiversité et la gestion raisonnée des espaces naturels de son territoire.

DÉCIDE

Article 1 – Un fonds de concours d'un montant de 41 393,46 € est attribué à la ville de Pessac pour l'année 2012 au titre de la « Création de jardins citoyens au Pontet : 2ème tranche ».

Article 2 – Monsieur le président est autorisé à signer la convention ci-annexée, destinée à définir les modalités de règlement de ce fonds de concours.

Article 3 – Monsieur le président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 – La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section d'investissement : chapitre 204, compte 2041412, fonction 833, CDR UD00, opération 05P012O001 « Agriculture et Production Alimentaire métropolitaines ».

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
26 FÉVRIER 2014

PUBLIÉ LE : 26 FÉVRIER 2014

M. SERGE LAMAISSON